

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE
MRC DE LA MATANIE**

Le conseil de la municipalité de Sainte-Paule siège en séance ordinaire ce 4 mai 2020 par voie visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence: Monsieur Pierre Dugré, maire, messieurs les conseillers, Urbain Bérubé, Réginald Lizotte et Claude Vaillancourt, Mesdames les conseillères, Suzanne Vinet et Mylaine Bégin.

La conseillère, madame Chantal Leclerc est absente dû a un problème avec l'internet.

Assiste également à la séance, par visioconférence: Madame Mélissa Levasseur, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire, monsieur Pierre Dugré ouvre la séance à 19h45 et souhaite la bienvenue.

2020-05.077

ADOPTION DU CHOIX DE MOYEN DE COMMUNICATION POUR LA SÉANCE DU CONSEIL DU 4 MAI 2020

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence Zoom;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, la conseillère, madame Suzanne Vinet appuyé par le conseiller, monsieur Claude Vaillancourt, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence Zoom.

2020.05.078

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, monsieur Réginald Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 mai 2020, comme préparé et lu, en laissant le point « Varia » ouvert.

2020-05.079

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mélissa Levasseur dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020 et demande simultanément la dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu une copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Suzanne Vinet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020.

2020-05.080

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 AVRIL 2020

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mélissa Levasseur dépose le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 avril 2020 et demande simultanément la dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu une copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Réginald Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 avril 2020.

2020-05.081

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE

Il est proposé par le conseiller monsieur Claude Vaillancourt, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'approuver la liste suggérée des paiements automatique au 4 mai 2020 par chèque pour un montant de **2,638.30\$**. Ces dépenses comportent les chèques numérotés de **4110 à 4116**.

D'approuver la liste des prélèvements à payer selon les fournisseurs inscrits à AccèsD Desjardins, au 4 mai 2020, pour un montant de **17,746.19\$**.

PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES – ÉCRITURES COMPTABLES				
Fournisseur	Détail	Autorisé	Payé	Montant
Banque Montréal	Frais SPC	Oui	Oui	0.00\$
Desjardins	Frais SPC	Oui	Oui	15.00\$
	Frais fixes d'utilisation	Oui	Oui	40.00\$
Banque Nationale	Intérêts sur le prêt du camion	Oui	Oui	3,805.05\$
Marge de crédit Desjardins	Virement et remboursement	Oui	Oui	12,823.20\$

D'approuver les prélèvements automatiques d'un montant de **16,683.25\$** comptabilisés par des écritures comptables au journal général.

SALAIRES NETS			
Détail	Autorisé	Payé	Montant
9 avril 2020	Oui	Oui	5,142.42\$
23 avril 2020	Oui	Oui	5,911.91\$

D'approuver les salaires nets payés du mois d'avril 2020 d'un montant de **11,054.33\$** comptabilisés par des écritures comptables au journal général.

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Sainte-Paule, représentant un total de **48,122.07\$**.

2020-05.081

DÉPÔT, ADOPTION ET PRISE D'ACTE DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR-EXERCICE FINANCIER 2019 - RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON - MUNICIPALITÉ SAINTE-PAULE

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2019 ont été déposés par monsieur René Gauthier, comptable agréé, chez Raymond Chabot Grant Thornton, lors d'une rencontre par visioconférence Zoom le 27 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Paule ont reçu et pris connaissance du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Suzanne Vinet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2019 préparé et déposé par Monsieur René Gauthier de Raymond Chabot Grant Thornton;

DE prendre acte, le dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2019.

DE transmettre le document « Rapport financier 2019 » au MAMH selon les directives de ce dernier.

DE mandater la directrice générale/secrétaire-trésorière pour effectuer cette opération.

2020-05.082

PROLONGEMENT DU CONTRAT TEMPS PLEIN POUR L'OPÉRATEUR EN DÉNEIGEMENT MONSIEUR MICHAËL TREMBLAY.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-11.297 délégrant la décision de la directrice générale du début et de la fin des contrats avec les opérateurs en déneigement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D'entériner la décision de la directrice générale de prolonger le contrat de travail de monsieur Michaël Tremblay, jusqu'au 25 avril 2020 inclusivement.

2020-05.083

PAIEMENT DE L'INDEMNITÉ DE VACANCES À MICHAËL TREMBLAY POUR LA PÉRIODE DE PAIE SE TERMINANT LE 9 MAI 2020.

Il est proposé par le conseiller, monsieur Réginald Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D'approuver le paiement de la paie de vacances de 1123.72\$ brut pour la période de paie se terminant le 9 mai 2020, afin de pouvoir conclure la fin du contrat pour la saison hivernale 2019-2020 et de pouvoir préparer la cessation d'emploi.

2020-05.084

ENTÉRINATION – PAIEMENT DES HEURES EN BANQUE POUR RICHARD NADEAU

Il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Vaillancourt, et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D'entériner le paiement de 40 heures accumulés pour la semaine du 18 au 25 avril 2020 pour un montant de 927.71\$ pour la période de paie terminant le 25 avril 2020.

D'approuver le paiement de 40 heures accumulés pour la semaine du 26 avril au 2 mai 2020 pour un montant de 927.71\$ et de 19.5 heures accumulées pour la semaine du 3 au 9 mai 2020 pour un montant de 452.26\$ pour la période de paie se terminant le 9 mai 2020, afin de pouvoir conclure la fin du contrat pour la saison hivernale 2019-2020 et de pouvoir préparer la cessation d'emploi.

Le solde des heures en banques est à zéro, pour monsieur Richard Nadeau, en date du 4 mai 2020.

2020-05.085

FIN DES CONTRATS DE TRAVAIL POUR LA SAISON 2019-2020 – DEMANDE DE RAPPELLE POUR LA SAISON 2020-2021.

Il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D'autoriser la directrice générale à transmettre par la poste l'avis de disponibilité des opérateurs en déneigement pour la saison 2020-2021.

2020-05.086

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – COMPENSATION DE BASE – REDDITION DE COMPTE 2019

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 37 522\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité de Sainte-Paule visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les

éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton a présenté un audit dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Sainte-Paule atteste de la véracité des frais encourus de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité de Sainte-Paule, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, pour l'exercice financier 2019.

FORMATION FQM – MYRIOPHYLLE À ÉPIS.

Il est proposé par la conseillère, madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D'autoriser les inscriptions au webinaire intitulé « Myriophylle : où en sommes-nous en 2020 ? » pour la directrice générale et monsieur Richard Nadeau, manœuvre de la voirie d'été.

La formation aura lieu le 13 mai, à partir du poste de travail, au coût de 137.97\$ taxes incluses.

2020-05.087

MANDAT À LA VILLE DE MATANE POUR PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES CONJOINT POUR LE TRI ET LE CONDITIONNEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES AINSI QUE POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, LES FRAIS DE GESTION ASSOCIÉS ÉTANT À ÊTRE RÉPARTIS ÉQUITABLEMENT ENTRE LES MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit *procéder à des appels d'offres/demander des prix* pour le tri et le conditionnement des matières recyclables ainsi que pour la collecte et le transport des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités de La Matanie doivent sous peu faire des démarches similaires pour le tri et le conditionnement des matières recyclables ainsi que pour la collecte et le transport des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités de La Matanie se sont montrées intéressées à des appels d'offres conjoints pour le tri et le conditionnement des matières recyclables ainsi que pour la collecte et le transport des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE le lancement d'appels d'offres conjoints peut permettre de limiter les coûts des contrats;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matane s'est portée volontaire pour procéder à un appel d'offres conjoint pour le tri et le conditionnement des matières recyclables ainsi que pour la collecte et le transport des matières résiduelles avec les municipalités de La Matanie intéressées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Réginald Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Ville de Matane soit mandatée pour procéder à un appel d'offres conjoint pour le tri et le conditionnement des matières recyclables ainsi que pour la collecte et le transport des matières résiduelles, les frais de gestion associés étant à être répartis équitablement entre les municipalités participantes.

2020.05.088

CONTRAT D'ENTRETIEN D'HIVER AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, SAISON 2020-2021 AVEC DEUX PÉRIODES ADDITIONNELLES ET SUCCESSIVES DE DOUZE MOIS CHACUNE.

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien d'hiver, dossier # 6510-17-4505, pour la saison 2017-2018 renouvelable par tacite de reconduction pour une ou deux périodes additionnelles et successives de douze mois chacune, est terminé depuis le 27 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit assurer la mise en réserve d'une quantité minimale de 800 tonnes d'abrasifs;

CONSIDÉRANT QUE le prix du sel de déglçage est fixé à 100,29\$ la tonne pour toute la durée du contrat incluant les années de renouvellement;

CONSIDÉRANT le prix offert par le ministère des Transports soit 160,970.00\$ par saison, avec ajustement du contrat en fonction des variations du prix du carburant diesel, dont le prix moyen de référence du carburant (PR) diesel s'établit à 104,05 ¢/litre aux fins du calcul de l'ajustement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Réginald Lizotte et appuyé par le conseiller, monsieur Claude Vaillancourt, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D'approuver le dossier # 6510-20-4505 par le ministère des Transports, pour le déneigement et déglçage de la route collectrice (16,435 km) pour la saison 2020-2021 avec renouvellement par tacite de reconduction pour une ou deux périodes additionnelles et successives de douze mois chacune.

D'accepter le prix offert par le ministère des Transports, soit 160,970.00\$ par saison, avec ajustement du contrat en fonction des variations du prix du carburant diesel, dont le prix moyen de référence du carburant (PR) diesel s'établit à 104,05 ¢/litre aux fins du calcul de l'ajustement.

QUE le maire, monsieur Pierre Dugré, et la directrice générale/secrétaire-trésorière, madame Mélissa Levasseur, soient mandatés à signer pour et au nom de la municipalité, le marché avec le ministère des Transports.

2020-05.088

CONSTRUIRE UNE MAISONNETTE POUR ÉVEILLER L'IMAGINAIRE DE NOS PETITS – PROJET COSMOSS.

CONSIDÉRANT QUE COSMOSS propose à la Municipalité de Sainte-Paule un contrat d'engagement partenarial afin de faciliter l'accès à des lieux et des opportunités pour permettre le jeu libre actif aux enfants, en offrant des espaces de jeux libres, telle qu'une maisonnette, la municipalité participe ainsi à nourrir l'imaginaire des enfants dans sa communauté;

CONSIDÉRANT QUE COSMOSS peut défrayer les coûts d'achats de matériel sur présentation de factures – environ 500\$ par structure (une maisonnette);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____, et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D'autoriser la directrice générale à entreprendre les démarches pour participer au projet de la construction d'une maisonnette pour éveiller l'imaginaire de nos petits, cette dernière sera installée au même endroit que le jardin communautaire, et de transmettre l'image du modèle de maisonnette choisie en remplaçant la glissade par un petit escalier et en retirant le volant, tout en conservant la portion escalade.

La fabrication, l'installation et l'entretien sera fait par notre employé, monsieur Richard Nadeau, aux frais de la municipalité de Sainte-Paule.

D'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Paule à signer le contrat d'engagement partenarial avec COSMOSS.

***** Cette résolution est remise à la prochaine séance pour avoir plus ample renseignement afin de déterminer le coût. *****

2020-05.089

PORT DE MER – CRÉATION DE L'ADMINISTRATION PORTUAIRE – APPUI À LA VILLE DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE la ville de Matane souhaite obtenir l'administration portuaire des quatre installations cédées en mars dernier par le Gouvernement fédérale soit à Matane, Gaspé, Rimouski et de Gros-Cacouna ;

CONSIDÉRANT QUE le port de Matane est situé au cœur géographique des ports cédés par le fédérale et qu'il est devenu, au fil des années, le pôle logistique de l'est du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Paule la lettre d'appui – Port de mer – Création de l'administration portuaire – Appui à la Ville de Matane et à transmettre cette lettre à madame Chantal Rouleau, Ministre des Transports, monsieur Pierre Fitzgibbon, Ministre de l'Économie et de l'Innovation, monsieur François Legault, Premier ministre du Québec et à monsieur Jérôme Landry, maire de la Ville de Matane.

2020-05.090

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

DE mettre fin à la visioconférence Zoom.

Je Pierre Dugré, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Mélissa Levasseur
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Pierre Dugré
Maire